

## communiqué de presse

Paris, le 9 juillet 2025

### **Malakoff Humanis annonce la restitution d'un mois de cotisation Santé pour ses assurés particuliers**

Groupe paritaire, mutualiste, à but non lucratif, Malakoff Humanis annonce la restitution d'un mois de cotisation à ses assurés bénéficiant d'un contrat Santé individuel. Cette mesure de restitution répond à un objectif clair que s'est fixé le Groupe : piloter l'équilibre des contrats dans l'intérêt de ses assurés.

La dérive des dépenses de santé sur les contrats individuels en 2024 et au premier semestre 2025, ayant été inférieure aux prévisions, Malakoff Humanis a décidé de restituer cette différence sous la forme d'un mois de cotisation offert en décembre 2025.

Concrètement, 212 000 assurés bénéficieront de cette mesure qui représente un montant total de 30 millions d'euros restitués, soit en moyenne 160 € TTC par contrat, l'équivalent d'un mois de cotisation santé.

### **Le taux de redistribution : un indicateur clé de pilotage**

Malakoff Humanis assure le pilotage de ses contrats en fonction non seulement de critères financiers, mais aussi du taux de redistribution aux assurés, un indicateur clé qui guide ses décisions. Le taux cible est fixé à 84 % en moyenne sur l'ensemble du portefeuille santé (contrats collectifs et individuels).

En 2024 et au premier semestre 2025, sur le portefeuille individuel, la dérive des dépenses de santé a été inférieure aux prévisions. Cet écart est dû à une consommation des dépenses de santé en-deçà des estimations, ainsi qu'au report de certaines réformes annoncées - la majoration des honoraires des médecins et de certains actes techniques médicaux, l'extension du 100 % santé aux prothèses capillaires et aux fauteuils roulants... - limitant certains effets attendus.

Le taux de redistribution effectif ayant donc été inférieur à la cible, le Groupe a choisi de restituer cette différence à ses assurés individuels<sup>1</sup> sous la forme d'un mois de cotisation non prélevé en décembre 2025<sup>2</sup>. Cette mesure s'inscrit dans le pilotage, dans la durée, de l'équilibre technique des contrats en prenant en compte le modèle redistributif. En 2022, pour compenser le faible taux de redistribution de 2021 lié à la période Covid, Malakoff Humanis avait ainsi choisi de ne pas augmenter ses tarifs.

Ce dispositif de restitution vient par ailleurs en complément de l'accompagnement des publics les plus fragiles proposé par le Groupe. Ainsi, depuis 4 ans, Malakoff Humanis attribue à ses clients retraités en situation de fragilité financière une aide spécifique pour le paiement de leur cotisation santé.

---

<sup>1</sup> Hors contrats collectifs à adhésion individuelle et contrats Loi Evin, dont la sinistralité est conforme, voire supérieure aux prévisions.

<sup>2</sup> Cette mesure concerne les contrats assurés et gérés directement par Malakoff Humanis souscrits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Tous les assurés concernés par le dispositif seront contactés par le Groupe d'ici mi-septembre.

6 300 personnes étaient concernées en 2024 pour un montant global de 1,5 M€. L'an dernier, 10,6 M€ d'aides financières ont également été accordés à plus de 16 500 assurés accompagnés par les experts sociaux de Malakoff Humanis. Ces dispositifs sont maintenus en 2025.

**Thomas Saunier, directeur général de Malakoff Humanis,** déclare : « *Cette mesure illustre la singularité de notre modèle redistributif. Nous assumons pleinement l'impact qu'elle aura sur nos résultats financiers car elle est cohérente avec notre mission de redistribution auprès de nos assurés. Elle est aussi une illustration de notre engagement en matière de transparence vis-à-vis de nos clients* ».

### À propos de Malakoff Humanis

Acteur clé de la protection sociale paritaire et mutualiste, à but non lucratif, Malakoff Humanis accompagne entreprises et particuliers en santé, prévoyance, épargne et retraite complémentaire.

Avec 10,5 Mds€ de fonds propres, près de 400 000 entreprises clientes et plus de 9 millions de personnes protégées, Malakoff Humanis couvre 15 % du marché de la santé et de la prévoyance collectives. En épargne, Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 880 M€ en 2024.

En tant que caisse de retraite complémentaire Agirc-Arrco, Malakoff Humanis gère les cotisations de plus de 7 millions d'actifs et verse 44,4 Mds€ d'allocations à 6,3 millions de retraités.

Sur le plan social et sociétal le Groupe accompagne ses clients fragilisés, et est engagé sur le Handicap - à travers sa fondation Malakoff Humanis Handicap -, le Cancer, le Bienvieillir et les Aidants. Plus de 200 M€ sont dédiés chaque année à ces actions.

[www.malakoffhumanis.com](http://www.malakoffhumanis.com)

### Contacts presse :

#### **MALAKOFF HUMANIS**

Élisabeth Alfandari : +33 7 60 09 25 30

[elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com](mailto:elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com)

#### **PRIMATICE Conseil**

Hugues Schmitt : +33 6 71 99 74 58

[huguesschmitt@primatice.com](mailto:huguesschmitt@primatice.com)

Victoria Rey : + 33 6 26 94 54 79

[victoriarey@primatice.com](mailto:victoriarey@primatice.com)